

[Traduction]

LES COMPTES PUBLICS

LE RENVOI AU COMITÉ DES VOLUMES I, II ET III ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, certaines discussions ont eu lieu à propos du renvoi au comité des comptes publics des volumes I, II et III des comptes publics de l'année financière close le 31 mars 1968, ainsi que du rapport de l'auditeur général y afférent. S'il plaît à la Chambre, sans doute pourrait-elle adopter un ordre à cette fin, afin de permettre au comité d'en poursuivre l'étude.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'HABITATION

OTTAWA—LA CONSTRUCTION DE MAISONS EN RANGÉE POUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je voudrais faire une brève déclaration concernant une mesure tout à fait spéciale prise par le gouvernement et qui devrait avoir des répercussions très importantes et de grande portée en matière de logement pour les familles à faible revenu.

J'aimerais annoncer qu'une nouvelle façon de procurer des logements à des familles à faible revenu sera mise en œuvre à Ottawa en vertu d'un arrangement spécial. L'expérience comporte la construction dans un même voisinage d'un certain nombre de maisons en rangée; la moitié des unités construites seront vendues en vertu du régime de la copropriété et les autres seront louées. Cependant, propriétaires et locataires seront des familles à revenu modique.

Deux ensembles de ce genre seront construits—un le long du chemin Walkley et l'autre de long de la promenade Morrison—sur des terrains appartenant à Assaly Construction Limited. À l'origine, cette compagnie avait l'intention de construire sur ces terrains, de vastes ensembles de logements sociaux qui ont été jugés inacceptables à cause des désavantages que présentaient leurs proportions du point de vue humain.

Une fois cette nouvelle implantation terminée, ces deux secteurs constitueront des agglomérations bien équilibrées d'habitations occupées par leurs propriétaires et d'habitations à loyer; toute cette collectivité sera formée de familles à revenu modique.

Les habitations construites pour la location seront financées en vertu des dispositions de

[M. Clermont.]

la loi nationale sur l'habitation visant les logements sociaux tandis que les logements construits pour les propriétaires seront financés directement par la Société centrale d'hypothèques et de logement. L'intérêt exigé pour ces prêts sera égal à celui qui est exigé présentement pour les ensembles de logements sociaux.

L'ensemble du Chemin Walkley renfermera environ 125 unités de logement en copropriété et un nombre égal de logements sociaux. L'ensemble du secteur ouest, le long de la promenade Morrison, renfermera environ 134 unités en copropriété et un nombre égal de logements sociaux.

Toutes ces habitations en rangée, dans les deux ensembles, seront en grande majorité des unités à trois chambres, sauf un certain nombre à deux, quatre et cinq chambres. Dans le cas des logements sociaux, les loyers seront calculés d'après le revenu familial. Les maisons à vendre seront offertes à des prix qui permettront à des familles ayant un revenu de \$4,900 de se procurer un logement à deux chambres et à des familles dont le revenu est de \$5,600 de se procurer un logement à trois chambres. Le montant minimum de la mise de fonds exigée sera de \$750. Dans l'un ou l'autre cas, toutes ces habitations seront réservées à des familles dont le revenu ne dépasse pas \$7,500.

Par cette nouvelle façon d'aborder le problème, nous nous efforcerons de maintenir et de renforcer la dignité des familles à revenu modique. Nous avons appris par l'entremise de la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain que le fait d'entasser des gens dans de très grands ensembles de logements sociaux ne peut qu'entraîner des désavantages sociologiques et psychologiques. Alors que nous devons continuer à nous préoccuper du nombre d'habitations que nous construisons chaque année, nous devons aussi nous assurer que ces habitations ne sont pas uniquement construites à la verticale. Nous devons offrir aux gens un choix plus vaste d'ensembles aux dimensions acceptables, situés dans des emplacements et aménagés suivant une conception aussi acceptables, où chaque locataire aura sa propre adresse, un terrain de jeu pour ses enfants et où chaque membre de la famille jouira d'une plus grande intimité.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, notre parti se réjouit de l'annonce que vient de faire le ministre. Toutefois, je tiens à réitérer les instances que moi-même, le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) et d'autres députés ont déjà faites au ministre, l'exhortant à nous faire une déclaration concernant tous les aspects de la question du logement, où il nous dirait ce qu'il entend faire à propos du logement social